

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux les huit septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr ADHUMEAU le Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 Septembre 2022

Présents : ADHUMEAU Alain, BROTTIER Catherine, COLAS Daniel, GRATTEAU Benoit, HOREL Ludovic, LECHEVALIER Patrick, PETIT Stéphanie, PREUD'HOMME Marina, RETAILLEAU Laurent, SAMSON Frédérique, TASCHET Frédéric, TASCHET Joël, VERSARI Evelyne, YVON Delphine

Absents excusés : Mme SAMSON Frédérique, pouvoir donné à M. COLAS Daniel

Secrétaire de séance : Mme YVON Delphine

Ordre du jour

- Compte rendu des décisions du maire
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 Juillet 2022
- Devis dépôts de granulats au stade
- Devis accès au garage municipal du stade
- Projet d'acquisition d'un tracteur et d'un broyeur
- Projet de lotissement aux Paranches
- Projet de réfection du stade
- Contrat de maintenance pour les portes du garage municipal du stade
- Devis citerne à incendie à Insay
- Délibérations fiscales applicables en 2023
- Horaires d'ouvertures de la mairie
- Déclaration de catastrophe naturelle
- Informations complémentaires : Points sur dossiers en cours
- Questions diverses

Compte rendu des décisions du maire

Information aux conseillers municipaux des décisions prises par le maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

Dans le cadre du plan arbres :

✓ Signature des devis suivants :

- 3 000.00 euros auprès de la société RTL pour travaux d'enfouissement sur le terrain des caillettes
- 547.20 euros pour la paille auprès de M.Aguillon Christophe
- 289.12 euros pour les arbres fruitiers Végétal local auprès de PROM'HAIES
- 367.48 euros pour les jeunes plants auprès de Pépinière BOURINET
- 173.34 euros pour les arbres fruitier auprès de M.Charles GAINARD
- 119.10 euros pour les tuteurs acacias auprès de l'entreprise Hortiloire

- 50.76 euros pour les protections climatiques auprès de SARL Anjou Protech Plants
- ✓ **Virement de crédits 5** : +3000 euros sur opération Plants arbres-81 / -3000 euros sur Opération Lotissement-80.

1 - Approbation du compte rendu du 04 Juillet 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte-rendu de la séance du 04 Juillet 2022.

2 – Devis dépôts de granulats au stade-2022/41

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis proposé par la société RTL (Roiffé Travaux Location) pour la création d'un dépôt de granulats avec casiers en mur béton sur la parcelle du stade et la création d'un enrobé sur le chemin rural accédant à l'atelier communal, entre l'intersection du chemin rural et de la Rue du Stade et le futur dépôt de granulats.

Le devis est estimé à 59 133.00 euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 2 abstentions

- Valide le devis de la société RTL (Roiffé Travaux Location) domicilié 4 rue du Souvenir 86120 ROIFFE

pour un montant de 59 133.00 euros TTC.

- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif au sujet.

Vote Pour : 12 /Contre : 0/ Abstention :2

3 – Devis accès au garage municipal du stade-2022/42

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis proposé par la société RTL (Roiffé Travaux Location) pour la création d'un enrobé sur le chemin rural de Mousterre-Silly à Loudun, entre le dépôt de granulats et l'atelier communal ainsi que sur la partie non enrobée devant l'atelier communal.

Le devis est estimé à 21 456.00€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de la société RTL (Roiffé Travaux Location) domicilié 4 rue du Souvenir 86120 ROIFFE

pour un montant de 21 456.00 euros TTC.

- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif au sujet.

Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention :0

4 – Projet d'acquisition d'un tracteur et d'un broyeur-2022/43

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le tracteur Landini et le broyeur sont vieillissants et nécessitent de plus en plus d'interventions et de réparations. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une consultation publique afin de faire l'acquisition d'un tracteur et d'un broyeur neuf.

- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- ✓ Valide le projet d'acquisition d'un tracteur neuf et d'un broyeur
 - ✓ Dit que les crédits seront inscrits au budget
 - ✓ Charge Monsieur le Maire de lancer une consultation.
 - ✓ Charge Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer tout document s'y rapportant.

Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention : 0

5 –Projet de lotissement Chemin de Moncontour - 2022/44

Vu la délibération 2021/64 en date du 09 Septembre 2021 validant l'offre de la société Air & Géo pour réaliser une étude sur le projet de lotissement,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de lotissement chemin de Moncontour proposé par le bureau d'études Air et Géo.

Ce lotissement serait composé de 8 lots en assainissement individuel.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le principe.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le principe de 8 lots en assainissement individuel

Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention : 0

6 –Projet de réfection du stade

Le projet de réfection du stade est actuellement en réflexion de la part du club de football Olympique Mouterre-Silly.

Le Conseil Municipal propose d'organiser une rencontre avec le club afin d'échanger sur le sujet.

7- Contrat de maintenance pour les portes du garage municipal du stade-2022/45

La société DEFI Anjou Vendée qui a installé les portes de garage du nouvel atelier propose un contrat de maintenance pour les trois portes sectionnelles automatiques.

Le contrat prévoit deux visites annuelles.

Le devis du contrat de maintenance s'élève à 1 095.76 euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 7 Voix contre, 1 voix pour et 5 abstentions :

- Refuse le contrat de maintenance proposé par la société DEFI Anjou Vendée

Vote Pour : 1 /Contre : 7/ Abstention :5

8 – Devis citerne à incendie à Insay -2022/46

Vu la délibération en date du 20 Janvier 2022 validant le projet de citerne à Incendie à Insay,

Monsieur le Maire présente le devis de la société ABEKO pour la fourniture d' une citerne de 120 m3 d'un montant de 3203.76 euros TTC et le devis d'Eaux de Vienne-Siveer pour la réalisation d'un branchement d'eau potable avec pose de compteur pour un montant de 1 242.25 euros TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de retenir l'offre de la société ABEKO pour l'acquisition d'une citerne de 120 m3 pour un montant de 3 203.76 € TTC
- de valider le devis d'Eaux de Vienne-Siveer pour la réalisation d'un branchement d'eau potable avec pose de compteur pour un montant de 1 242.25 TTC
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation de signature à signer toute pièce relative au sujet.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2022.

Vote Pour : 14 /Contre : 0 / Abstention : 0

**9 – Délibérations fiscales applicables en 2023
Vote de la taxe d'aménagement-2022/47**

Monsieur le Maire expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités d'instauration par le conseil municipal de la taxe d'aménagement, de la fixation du taux de la taxe d'aménagement et d'instauration d'exonération de la taxe d'aménagement

Vu l'article L.331-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance archéologie préventive,

Vu le décret n° 2021-1452 du 4 Novembre 2021 pris pour l'application des articles L.331-14 et L331-15 du code de l'urbanisme

Le Conseil Municipal, après délibération,

-Décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement au taux actuellement en vigueur, soit 1%.

-Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques

Vote Pour : 14 /Contre : 0 / Abstention : 0

10– Horaires d'ouverture de la mairie-2022/48

Suite à une demande de réorganisation des services administratifs, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier les horaires d'ouverture de la mairie comme suit :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN De 8h00 à 12h00	OUVERT	FERME	OUVERT	OUVERT	FERME
APRES-MIDI De 13h00 à 17h00	OUVERT	FERME	FERME	FERME	OUVERT

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Valide les nouveaux horaires d'ouvertures de la mairie à compter du 1^{er} Octobre 2022.

Vote Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

11– Déclaration de catastrophe naturelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs foyers sont concernés par des fissures liées à la sécheresse.

Une information aux habitants sera faite de manière à ce qu'ils se déplacent en mairie pour signaler les désordres afin que la commune dépose une demande de classement de la commune en catastrophe naturelle à la Préfecture.

12– Informations complémentaires : Points sur dossiers en cours

-Entourage du stade : Les travaux sont terminés- L'entourage du chenil a été ajouté

-Vidéoprotection stade : Le dossier de vidéoprotection en cours d'instruction à la Préfecture

-Local archives+ Local comité des fêtes : les portes d'entrée ont été changées. Il reste la porte du local garage à changer.

-Muret parking de la MAF : Les travaux de maçonnerie sont terminés-

CSAI doit encore intervenir pour poser le garde-corps

-Fontaine de Braizé : le garde-corps est posé. Les travaux sont terminés.

-Carte communale : La réunion des personnes publiques associées aura lieu le jeudi 29 Septembre à partir de 14h

-Sécurité : modification provisoire de circulation bourg/Germiers / Petit Insay par instauration de panneaux STOP+ Pose de coussins berlinois Petit Insay et Chasseignes

-Travaux de peinture : Les travaux de peinture (mairie, école) + réparation sol autour du parquet de la salle des fêtes doivent avoir lieu avant la fin des vacances de la Toussaint.

-Eglise de Chasseignes : Attribution d'une subvention DRAC de 108 283.00 euros pour église de Chasseignes

Les demandes de subvention à la Région et au Département sont actuellement en cours d'instruction

-Eaux pluviales à Germier : Le dossier de loi sur l'eau impose des nouvelles contraintes. Le bureau NCA cherche les différentes solutions techniques.

-Local comité des fêtes : le plafond en plâtre doit être changé suite à des inondations-Des dépenses de rénovation seront à prévoir.

13– Questions diverses

- ✓ Une clé sera délivrée à l'ACCA et à l'OMS pour l'ouverture des portails du stade.
- ✓ Le menu choisi pour le repas du 11 Novembre est le suivant :
 - Croustade feuilletée de lotte à l'armoricaine
 - Joue de porc confite sauce dijonnaise
 - Framboisier

Le tarif est 27 €/personne

- ✓ La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au 06 Octobre 2022.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire
Alain ADHUMEAU

Le secrétaire de séance
Delphine YVON